

CONTRATS AIDES DANS LA CULTURE : POINT DE SITUATION EN PAYS DE LA LOIRE

Résultats du sondage réalisé par les Pôles régionaux de coopération des filières culturelles *

Durant l'été, les acteurs culturels ont pris connaissance de la volonté du gouvernement de freiner le recours aux contrats aidés. Suite à un sondage « éclair » auprès de nos réseaux respectifs durant la première quinzaine de septembre, nous estimons à 30% la part de structures culturelles concernées par les contrats aidés en Pays de la Loire. Ces contrats aidés jouent un rôle essentiel pour assurer la continuité et le développement de projets associatifs irrigant les territoires, et pour le maintien dans l'activité, voire la formation professionnelle « in-situ » de personnes qui seraient sans cela de plus en plus éloignées de l'emploi. Cette décision met en difficulté nombre de projets et de personnes dans le secteur culturel.

En effet, les dirigeants d'associations culturelles ayant recours actuellement à ces contrats estimaient, de bonne foi, pouvoir les prolonger avec l'accord de Pôle Emploi. D'autres comptaient y avoir recours prochainement, et avaient entamé des processus de recrutement qu'ils ont dû interrompre. Tous se retrouvent aujourd'hui dans des situations délicates. Non seulement, il semble qu'il n'y ait plus, ni la possibilité de signer de nouveaux contrats, ni la possibilité de prolonger ceux existants. Humainement et structurellement, l'impossibilité de prolonger les contrats en cours met les structures employeuses comme leurs employés dans des situations extrêmement complexes. En effet, les personnes qui s'impliquaient professionnellement (dans une démarche d'insertion ou de réinsertion) dans des actions d'intérêt général, voient leur situation d'emploi remise en cause brutalement, alors que chacun pensait pouvoir bénéficier de plus de temps, soit pour aller simplement au bout des actions (et ainsi être en situation de les valoriser auprès de partenaires ou de futurs employeurs), soit pour finaliser un modèle économique favorable permettant de pérenniser l'emploi. Tous, employeurs comme employés, se retrouvent aujourd'hui démunis.

QUELQUES CHIFFRES

- ➔ 265 structures culturelles ont répondu à notre enquête.
- ➔ 32% des projets ont actuellement dans leur équipe au moins un contrat aidé, soit 114 contrats en cours.
- ➔ 57% de ces contrats étaient en attente d'un accord de renouvellement avant la fin de l'année 2017.
- ➔ Si l'on ajoute à ces structures, celles qui projetaient une embauche en contrat aidé dans les mois à venir, 47% des projets seraient directement concernés, soit 125 structures et plus de 150 contrats.

POINT DE SITUATION

Structures répondantes		... ayant recours aux contrats aidés		... projetant d'y avoir recours	
Musique	60	27		11	
Livre	139	30		16	
Arts Visuels	46	20		9	
Cinéma	20	8		4	
TOTAL	265	85		40	
Structures répondantes		Nombre total de structures concernées		En proportion des répondants	
Musique	60	38		63%	
Livre	139	46		33%	
Arts Visuels	46	29		63%	
Cinéma	20	12		60%	
TOTAL	265	125		47%	
Nombre d'Emplois/Contrats concernés		... en cours (en attente de renouvellement)		... projetés / abandonnés	
Musique	49	38		11	
Livre	49	33		16	
Arts Visuels	40	31		9	
Cinéma	16	12		4	
TOTAL	154	114		40	

* Source : Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Mobilis, Pôle régional des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire, Le Pôle Arts Visuels Pays de la Loire, La Plateforme, Pôle Cinéma audiovisuel des Pays de la Loire.

